

Annonce du brûlement d'assignats, lors de la séance du 10 avril 1791

Armand Gaston Camus

Citer ce document / Cite this document :

Camus Armand Gaston. Annonce du brûlement d'assignats, lors de la séance du 10 avril 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 687;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13290_t1_0687_0000_4

Fichier pdf généré le 13/05/2019



» d.

Addition aux états de l'arriéré de la généralité de Paris.

A André Orfray A François Prevost A Lécluse A Cheradame	7,641 $70,895$ $131,731$ $64,088$		4 s. 14 9 6	11 d. 7 2 1
Total de l'addition	274,356	1.	14 s.	9 d.

Arriéré des dépenses du jardin du roi, saites sous l'intendance de M. de Buffon.

A sieur Biard, pa- veur A Connétable, car-	23,405 1.	2 s.	10 d.
releur	2,513	12	D
A Gottini, poëlier A Dumas, menui-	12,818	1 6	y
sier A de La Planche,	35,840	10	9
sculpteur	4,304	2	10
A Farcy, plombier. A Forget, toiseur	20,203 1,152	6 15	2 »
A Gandelet, couvreur	9,417	17	ĺ
A Jérôme, vitrier A Pecquerie, pein-	12,340	6	11
tre A Thury, fondeur	$11,787 \\ 9,358$	$\frac{8}{7}$	$\frac{2}{4}$
A Tirel, charpen-	155,962	9	10
Total de cette partie	100,000	<u> </u>	

Remboursement du droit d'échange.

299,104 1.

4 s.

11 d.

de l'arriéré du jardin

du roi.....

A sieur et dame de			
Ventimille, représen- tant les sieur et dame			
de Lys, et la dame La	EEO 1	~	» đ.
Jeanne	550 l.	ρS.	
A Poret-Blasseville.	300) >	»
A Comblet	150	ю	»
A Louis Le Coul-			
teulx	700	×))
A Descorches	150	ອ	n
A dame de Berin-			
ghen	200	ນ	•
A Rondel, subrogé			
au sieur Guirane	200	D	n
A La Borde de Mé-	200		
réville, subrogé aux			
sieurs de Fourcy et			
Vicent d'Herreley	900	α))
Micault-d'Harvelay	250	n n	" »
A Desplanches			**
A Vergniol	450	»	»
A Vion	400	Γ,))
A Baugy	200	ສ	,
A Du Busquet, re-			
présentant Pierre-Paul			
Coignet	150	n))
A Rostaing	200	>>	n
Aux ayants cause de			
Trudaine	1,000))))
A Seguin-Brillac	350	1)	,,
A Bourienne	150	υ υ))
	1.70		•
Aux ayants cause Bi-	250	14	
guon	200	מ	»

A Guillebon, en rap- portant par lui les ori- ginaux de ses quit- tances de finance, dùment déchargées du			
contrôle général	250 l.	» S.	» d.
A Rouvière	990	»))
A Frottier de La Mes-			
selière	540))))
A Des Perriers	60	n))
A Bremontier des			
Hauts-Champs	150))	»
Total des rembour-			

Engagement du domaine de Pujaudran.

8,540 I.

A Jean-François-Michel Polastron La Hillière, pour remboursement de la finance dudit engagement, la somme de 3,600 livres, 3,600 1. » d.

« Avec les intérêts à compter du 1er janvier 1789, à la charge, par tous les dénommés aux deux états ci-dessus, de se conformer aux lois de l'Etat, pour l'obtention des reconnaissances de liquidation et mandats sur la caisse de l'extraordinaire. »

(Ce décret est adopté.)

sements des droits d'é-

change.....

M. Camus, au nom du comité central de liquidation, propose, à l'occasion de quelques difficultés survenues dans la caisse de l'extraordinaire,

le projet de décret suivant :

- « L'Assemblée nationale décrète que les parties des différents emprunts qui sont sorties en rem-boursement par la voie des derniers tirages, pour être payées dans le cours de la présente année, seront payées à la caisse de l'extraordinaire, en suivant les formes établies par les lois de l'Etat, pour le payement des autres parties semblables déjà sorties en remboursement pour les années précédentes. » (Adopté.)
- M. Camus, au nom du comité central de liqui-dation. J'ai l'honneur d'annoncer à l'Assemblée que le brûlement des assignats qui s'effectuera à la caisse de l'extraordinaire vendredi, prochain 15 avril, sera de la valeur de 10 millions.
- M. le Président lit une note du ministre de la justice ainsi conçue:

« Le roi a donné son acceptation ou sa sanc-

tion le premier de ce mois, « 1° Au décret de l'Assemblée nationale du 31 mars, concernant les recouvrements et comptabilités de la ferme générale, de la régie générale des percepteurs des impôts indirects, sup-

primés dans les pays d'Etats, la vente du tabac. « 2° Et le 3, au décret du 29 mars, relatif à la nomination du sieur Drion, à une place de juge

de paix dans le canton d'Autry.

« 3º Au décret du même jour, relatif à la liqui-

dation d'offices ministériels supprimés.

« 4° Au décret du même jour, relatif à l'acquisition à faire par le directoire du département de l'Yonne, du palais épiscopal d'Auxerre.

« 5° Au décret du même jour, concernant les